



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 (REACH)

Produit : FAÏENCE NORMANDE NOIRE FA100

Code document : RF-SDS-FA100-2026-R1

Date de révision : 20/02/2026

Responsable FDS : Tom RAOULT

1. Identification

1.1 Identificateur de produit : FA100
1.2 Utilisation : Modelage et façonnage céramique.
1.3 Fournisseur :
RAOULT Fils
Route d'Isigny
14330 LE MOLAY-LITTRY – France

Téléphone : +33 6 01 08 45 51
Email : contact@raoult-beck.fr

1.4 Numéro d'urgence :
ORFILA (INRS)
+33 (0)1 45 42 59 59

2. Identification des dangers

2.1 Classification : Non classé dangereux selon CLP (CE) n°1272/2008.
2.2 Éléments d'étiquetage : Aucun pictogramme requis.
2.3 Autres dangers : Peut générer des poussières respirables contenant de la silice cristalline lors d'opérations à sec.
La silice cristalline respirable est classée Cancérogène 1A par inhalation.

3. Composition

Mélange d'argiles naturelles et eau (~20 %).
Teneur en dioxyde de silicium (SiO₂) : > 70 % selon formulation.
Contient un pigment minéral à base d'oxyde de manganèse incorporé dans la matrice argileuse.
La manipulation à sec peut générer des poussières minérales ; éviter l'inhalation prolongée.
Présence significative de quartz (silice cristalline).

4. Premiers secours

Inhalation : Mettre à l'air frais.

Yeux : Rincer abondamment à l'eau claire.

Peau : Laver à l'eau.

Ingestion : Rincer la bouche.

5. Lutte contre l'incendie

Produit non inflammable. Moyens d'extinction adaptés à l'environnement.

6. Dispersion accidentelle

Ramassage mécanique. Éviter la formation de poussières si le produit est sec.

7. Manipulation et stockage

Stocker à l'abri du gel et du dessèchement. Éviter le séchage non contrôlé.

8. Contrôle de l'exposition

VLEP France silice cristalline respirable : 0,1 mg/m³ (8h). Protection respiratoire FFP2 ou FFP3 lors d'opérations à sec.

9. Propriétés physiques

Forme : Pâte humide | Couleur : Noir | Densité : ~1,3 t/m³ | Insoluble dans l'eau.

10. Stabilité

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

11. Toxicologie

Risque lié à l'inhalation prolongée de poussières contenant de la silice cristalline et de particules minérales.

12. Écologie

Produit minéral inerte. Pas de toxicité aquatique connue.

13. Élimination

Déchet non dangereux. Code CED : 01 04 08.

14. Transport

Non soumis aux réglementations ADR / IMDG / IATA.

15. Réglementation

Conforme REACH (CE 1907/2006) et CLP (CE 1272/2008). Aucune substance SVHC > 0,1 %.

16. Autres informations

Document destiné à la distribution professionnelle et export UE. Révision annuelle recommandée.

SAFETY DATA SHEET (English Translation)

1. Identification

1.1 Product identifier: FA100
1.2 Use: Ceramic modelling and shaping.
1.3 Supplier:
RAOULT Fils
Route d'Isigny
14330 LE MOLAY-LITTRY – France

Phone: +33 6 01 08 45 51
Email: contact@raoult-beck.fr

1.4 Emergency number:
ORFILA (INRS)
+33 (0)1 45 42 59 59

2. Hazard Identification

2.1 Classification: Not classified under CLP (EC) No 1272/2008.
2.2 Labelling elements: None required.
2.3 Other hazards: May generate respirable crystalline silica dust during dry processing.
Respirable crystalline silica is classified Carcinogen 1A by inhalation.

3. Composition

Mixture of natural clays and water (~20%).
Silicon dioxide (SiO₂): > 70% according to formulation.
Contains a mineral pigment based on manganese oxide incorporated into the clay matrix.
Dry handling may generate mineral dust; avoid prolonged inhalation.
Contains crystalline silica (quartz).

4–16. Remaining sections

Content equivalent to the French version above, fully compliant with EU Regulation 2020/878.